

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION SUR LA PARTICIPATION DE  
L'AGECVM À LA MISE EN PLACE D'UN  
SYNDICAT INTER-RÉGIONAL DES ÉTUDIANT·E·S  
COLLÉGIAUX·ALES - SIRC

Proposé à la Table de concertation A19-03, du mercredi 30 octobre 2019

1

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- QUORUM : 10 % des membres, incluant les abstentions;
- JOURNÉES DE VOTE: maximum quatre pour atteindre le quorum;
- INSTANCE DÉCISIONNELLE : position considérée comme étant adoptée par l'Association générale étudiante du Cégep du Vieux Montréal (AGECVCM) ou rejetée selon la majorité définie ci-dessous et une participation telle que prévue ci-dessus;
- MAJORITÉ : simple excluant les abstentions.

2

## RÉSOLUTION

- CONSIDÉRANT la dissolution de l'ASSÉ le 31 mai 2019;
- CONSIDÉRANT la difficulté de mobiliser et de mener des actions nationales en l'état actuel des choses, c.à.d. sans une coordination minimale au niveau national;
- CONSIDÉRANT le mandat de l'Assemblée générale A19-03, du 23 octobre 2019 d'organiser une consultation sur le Syndicat inter-régional des étudiant-e-s collégiaux-ales – S.I.R.C.;
- Il est proposé que la question de cette consultation soit la suivante :

Acceptez-vous que votre association, l'Association générale étudiante du Cégep du Vieux Montréal (AGECVM) participe à la mise en place du Syndicat inter-régional des étudiant-e-s collégiaux-ales – S.I.R.C, avec d'autres associations étudiantes collégiales québécoises, en vue d'une consultation référendaire à venir sur l'affiliation éventuelle de l'AGECVM à cette nouvelle association étudiante nationale, y compris les éventuelles cotisations y afférentes, et que le Bureau exécutif, en collaboration avec Comité d'action à la mobilisation et l'information (CAMI, ou comité mob), soit chargé du suivi de cette mise en place ?

3

## CALENDRIER DE LA CONSULTATION

- Il est proposé que le calendrier de la consultation soit le suivant :
  - Lundi 11 novembre 2019:  
premier jour de la campagne d'information  
(kiosques dans le hall du 3<sup>ème</sup> entre 10h00 et 20h00);
  - Vendredi 15 novembre 2019:  
dernier jour de la campagne d'information  
(kiosques dans le hall du 3<sup>ème</sup> entre 10h00 et 20h00);
  - Lundi 18 novembre 2019:  
premier jour de scrutin par Omnivox à 07h00;
  - Jeudi 21 novembre 2019:  
dernier jour de scrutin par Omnivox à 21h00;
  - Vendredi 22 novembre 2019, 10h00:  
dévoilement des résultats.

4

## DIRECTION DU SCRUTIN

- Il est proposé d'élire, conformément à la Charte, article 3.9, et au *Guide pour tenir une élection ou un référendum dans les collèges et les universités* de la D.G.É.O., un.e directeur.trice de scrutin qui sera assisté par le secrétariat de l'AGECVM, et qui aura pour mission de:
  - a) Convenir avec le Cégep du Vieux Montréal de la liste électorale et du vote par Omnivox;
  - b) Recevoir les plaintes et faire enquête, si jugé nécessaire;
  - c) Faire ou faire exécuter par un tiers toute publicité non partisane jugée nécessaire;
  - d) Établir toute règle de la consultation non prévue à la présente annexe ou au contrat de la consultation s'il existe;
  - e) Accomplir toute autre tâche inhérente au bon fonctionnement de la consultation;
  - f) Informer les membres de l'énoncé de la résolution faisant l'objet de la consultation, des dates de vote, et du résultat de la consultation;
  - g) Rester neutre durant toute la période de la consultation;
  - h) Faire rapport et effectuer des recommandations, s'il y a lieu, sur le déroulement de la consultation au Bureau exécutif.

5

## MODE DE SCRUTIN ET DISPOSITIONS FINALES

- CONSIDÉRANT l'importance de pouvoir permettre à tous les membres de l'Association générale étudiante du Cégep du Vieux Montréal (AGECVM) de s'exprimer sur la question;
- CONSIDÉRANT que la charte de l'AGECVM n'exclut pas le vote électronique et que le *Guide pour tenir une élection ou un référendum dans les collèges et les universités* de la D.G.É.O. le propose même comme manière de voter.
- **Il est proposé que le mode de scrutin soit par vote électronique, via Omnivox.**
- Il est proposé que la Table de concertation mandate le Bureau exécutif pour établir d'éventuelles autres modalités référendaires.

6

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION SUR LA PARTICIPATION DE  
L'AGECVM À LA MISE EN PLACE D'UN  
SYNDICAT INTER-RÉGIONAL DES ÉTUDIANT·E·S  
COLLÉGIAUX·ALES - SIRC

Proposé à la Table de concertation A19-03, du mercredi 30 octobre 2019

1

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- QUORUM : 10 % des membres, incluant les abstentions;
- JOURNÉES DE VOTE: maximum quatre pour atteindre le quorum;
- INSTANCE DÉCISIONNELLE : position considérée comme étant adoptée par l'Association générale étudiante du Cégep du Vieux Montréal (AGECVCM) ou rejetée selon la majorité définie ci-dessous et une participation telle que prévue ci-dessus;
- MAJORITÉ : simple excluant les abstentions.

2

## RÉSOLUTION

- CONSIDÉRANT la dissolution de l'ASSÉ le 31 mai 2019;
- CONSIDÉRANT la difficulté de mobiliser et de mener des actions nationales en l'état actuel des choses, c.à.d. sans une coordination minimale au niveau national;
- CONSIDÉRANT le mandat de l'Assemblée générale A19-03, du 23 octobre 2019 d'organiser une consultation sur le Syndicat inter-régional des étudiant-e-s collégiaux-ales – S.I.R.C.;
- Il est proposé que la question de cette consultation soit la suivante :

Acceptez-vous que votre association, l'Association générale étudiante du Cégep du Vieux Montréal (AGECVM) participe à la mise en place du Syndicat inter-régional des étudiant-e-s collégiaux-ales – S.I.R.C, avec d'autres associations étudiantes collégiales québécoises, en vue d'une consultation référendaire à venir sur l'affiliation éventuelle de l'AGECVM à cette nouvelle association étudiante nationale, y compris les éventuelles cotisations y afférentes, et que le Bureau exécutif, en collaboration avec Comité d'action à la mobilisation et l'information (CAMI, ou comité mob), soit chargé du suivi de cette mise en place ?

3

## CALENDRIER DE LA CONSULTATION

- Il est proposé que le calendrier de la consultation soit le suivant :
  - Lundi 11 novembre 2019:  
premier jour de la campagne d'information  
(kiosques dans le hall du 3<sup>ème</sup> entre 10h00 et 20h00);
  - Vendredi 15 novembre 2019:  
dernier jour de la campagne d'information  
(kiosques dans le hall du 3<sup>ème</sup> entre 10h00 et 20h00);
  - Lundi 18 novembre 2019:  
premier jour de scrutin par Omnivox à 07h00;
  - Jeudi 21 novembre 2019:  
dernier jour de scrutin par Omnivox à 21h00;
  - Vendredi 22 novembre 2019, 10h00:  
dévoilement des résultats.

4

## DIRECTION DU SCRUTIN

- Il est proposé d'élire, conformément à la Charte, article 3.9, et au *Guide pour tenir une élection ou un référendum dans les collèges et les universités* de la D.G.É.O., un.e directeur.trice de scrutin qui sera assisté par le secrétariat de l'AGECVM, et qui aura pour mission de:
  - a) Convenir avec le Cégep du Vieux Montréal de la liste électorale et du vote par Omnivox;
  - b) Recevoir les plaintes et faire enquête, si jugé nécessaire;
  - c) Faire ou faire exécuter par un tiers toute publicité non partisane jugée nécessaire;
  - d) Établir toute règle de la consultation non prévue à la présente annexe ou au contrat de la consultation s'il existe;
  - e) Accomplir toute autre tâche inhérente au bon fonctionnement de la consultation;
  - f) Informer les membres de l'énoncé de la résolution faisant l'objet de la consultation, des dates de vote, et du résultat de la consultation;
  - g) Rester neutre durant toute la période de la consultation;
  - h) Faire rapport et effectuer des recommandations, s'il y a lieu, sur le déroulement de la consultation au Bureau exécutif.

5

## MODE DE SCRUTIN ET DISPOSITIONS FINALES

- CONSIDÉRANT l'importance de pouvoir permettre à tous les membres de l'Association générale étudiante du Cégep du Vieux Montréal (AGECVM) de s'exprimer sur la question;
- CONSIDÉRANT que la charte de l'AGECVM n'exclut pas le vote électronique et que le *Guide pour tenir une élection ou un référendum dans les collèges et les universités* de la D.G.É.O. le propose même comme manière de voter.
- **Il est proposé que le mode de scrutin soit par vote électronique, via Omnivox.**
- Il est proposé que la Table de concertation mandate le Bureau exécutif pour établir d'éventuelles autres modalités référendaires.

6